



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

École académique
de la formation continue



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Réunion d'information certification CAFFA

Session 2025

Le cadre institutionnel des certifications

▪ Les textes de référence

- Circulaire n° 2015-110 du 21-7-2015 : (BO n°30 du 23 juillet 2015)
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91546
- http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91546
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91547

▪ Les conditions d'inscription à la certification

Les candidats doivent être soit :

- enseignants du second degré titulaires
- conseillers principaux d'éducation titulaires
- enseignants et conseillers principaux d'éducation en contrat à durée indéterminée

Les candidats doivent justifier de cinq années de services accomplis en qualité de professeur ou conseiller principal d'éducation titulaire ou non titulaire (circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015)

Le cadre institutionnel des certifications

- **Les épreuves d'admissibilité**
 - **Un dossier**
 - Le rapport d'activité
 - 5 pages maximum, hors annexes
 - Charte graphique académique (voir DEC)
 - Derniers rapports d'inspection

 - **Un entretien avec le jury**
 - Exposé : 15 min
 - Entretien : 30 min

Le cadre institutionnel des certifications

■ Les épreuves d'admission

- **Une épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien**

Une analyse de séance OU l'animation d'une action de formation

- Elle se déroule en présence de deux examinateurs qualifiés, adjoints au jury
- Durée : de 60 à 90 min + 30 min d'entretien

- **Un mémoire professionnel et sa soutenance**

- Un mémoire professionnel

- Entre 20 et 30 pages, hors annexes

Sujet choisi par le candidat portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation

- Charte graphique académique (voir DEC)

- Une soutenance

- Présentation : 15 min
- Entretien : 30 min

Composition des jurys

■ Pour l'épreuve d'admissibilité et la soutenance de mémoire :

les quatre membres du jury sont un inspecteur ou une inspectrice second degré (IA-IPR ou IEN ET-EG), un inspecteur ou une inspectrice premier degré, un chef ou une cheffe d'établissement, un formateur ou une formatrice académique.

■ Pour l'épreuve de pratique professionnelle (admission) :

deux examinateurs qualifiés sont désignés : un inspecteur ou une inspectrice second degré de la discipline (ou de la spécialité) du candidat ou de la candidate, et un enseignant formateur ou une enseignante formatrice INSPE. Ils sont adjoints au jury pour l'épreuve de soutenance, ce qui signifie qu'ils lisent le mémoire professionnel du candidat qu'ils ont observé en situation professionnelle et participent, autant que de possible, à la soutenance et au questionnement du candidat. En revanche, ils ne sont pas associés à la délibération.

Modalités d'inscription à la certification Session 2025

■ Période d'inscription en ligne pour l'admissibilité et l'admission

- Du **16 septembre au 9 octobre 2024**

<https://www.ac-lyon.fr/la-certification-caffa-123160>

Attention : l'inscription aux épreuves d'admission n'est pas automatique même si vous avez été admissible

BIR n°2 du 09 septembre 2024 indiquant toutes les modalités (page 2)

■ Contact DEC 6

- Dec6-caffa@ac-lyon.fr
- Nathalie Peyroche : nathalie.peyroche1@ac-lyon.fr

Calendrier des épreuves-Session 2025

	ADMISSIBILITE	ADMISSION
Du 16 septembre au 9 octobre 17h	Période d'inscription en ligne au CAFFA https://www.ac-lyon.fr/la-certification-caffa-123160 et envoi du dossier d'inscription par courriel (dec6-caffa@ac-lyon.fr)	
Entre le 14 octobre et le 19 mars		Epreuves d'admission : épreuve de pratique professionnelle (choix à déterminer avant le mois de décembre)
Date limite lundi 6 janvier 17h	Remise des rapports d'activité (un envoi papier et un envoi courriel)	
Mercredi 29 et jeudi 30 janvier (dates prévisionnelles)	Epreuves d'admissibilité	
Date limite 19 mars 17h		Remise des mémoires d'admission (un envoi papier et un envoi courriel)
Mercredi 2 et jeudi 3 avril (dates prévisionnelles)		Epreuves d'admission : soutenance du mémoire

Modalités d'inscription à la formation

L'inscription aux parcours de formation proposés par l'EAFC se fera **automatiquement** suite à votre inscription auprès de la DEC.

Les séances de formation se déroulent le **mercredi après-midi** en présentiel/distanciel et débutent :

- le 16/10/2024 pour le parcours « Admissibilité au CAFFA »
- le 09/10/2024 pour le parcours « Admission au CAFFA ».

Contact EAFC : anne.lavenue@ac-lyon.fr

La formation académique

Le parcours de formation à l'admissibilité

Date	Horaire	Lieu	Thématique
16/10/2024	14h-17h	Centre académique Michel Delay (CAMD) Salle 1	MF1-DEVENIR FORMATEUR
06/11/2024	14h-17h	CAMD Salle 1	MF2-ROLES, ETHIQUE ET POSTURES DU FORMATEUR
13/11/2024	14h-17h	Classe virtuelle	MF3-CONSTITUTION DU RAPPORT D'ACTIVITE
27/11/2024	14h-17h	Classe virtuelle	MF4-FORMATION A L'ENTRETIEN D'ADMISSIBILITE (1)
04/12/2024	14h-17h	CAMD Salle 1	MF5-FORMATION A L'ENTRETIEN D'ADMISSIBILITE (2)
18/12/2024	14h-17h	Classe virtuelle	MP-ENTRAINEMENT AUX ORAUX
08/01/2025	14h-17h	Classe virtuelle	MP-ENTRAINEMENT AUX ORAUX

Le parcours de formation à l'admission

Date	Horaire	Lieu	Thématique
12/06/2024	14h-17h	classe virtuelle	MF1-METHODOLOGIE DU MÉMOIRE PROFESSIONNEL (1)
09/10/2024	14h-17h	Rectorat Site Lassalle salle I 121	MF2-ANIMATION DE SEANCES DE FORMATION
16/10/2024	14h-17h	classe virtuelle	MF3-METHODOLOGIE DU MÉMOIRE PROFESSIONNEL (2)
06/11/2024	14h-17h	Centre académique Michel Delay (CAMD) Salle 2	MF4-ANALYSE DE SEANCE DANS LE CADRE D'UN TUTORAT
20/11/2024	14h-17h	CAMD Salle 1	MF5-ANALYSE DE SITUATIONS PROFESSIONNELLES
08/01/2025	14h-17h	classe virtuelle	MF6-ANALYSER LES DONNEES RECUEILLIES-I
12/03/2025	14h-17h	CAMD Salles 1 et 2	MF7-PREPARER LA SOUTENANCE DU MEMOIRE PROFESSIONNEL
26/03/2025	14h-17h	classe virtuelle	MF8-SIMULATION SOUTENANCE
Tout au long du parcours de formation			MP-ACCOMPAGNEMENT A LA REDACTION DU MÉMOIRE

Questions diverses

- [Rapport du jury 2021-2022](#) consultable sur le site académique.
- Devenir Formateur Académique : l'obtention du CAFFA ne donne pas le statut de formateur académique. Chaque année, après publication des postes au BIR, il faut candidater auprès de l'EAFC.